

Département de l'Yonne
COMMUNE DE GURGY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 mai 2011.

Le vingt six mai deux mille onze, à dix neuf heures, **le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame le maire, Aurélie BERGER.**

Etaient présents : M. François BELARGENT, Mme Stéphanie MULLER, M. Patrice GUET, Mlle Gwenaëlle RAVAUT, M. Cyril CHAUVOT, Melle Stéphanie GAUDIER, M. Laurent CAUCHOIS, M. Pierre HERMETEY, M. Jacques SATRE, Mme Magali COUM, Monsieur Eric LENOIR, M. Franck SUCHETET, Monsieur Didier DOUGY, M. Eric MICHEL.

Etaient excusés : Melle Caroline KURTZ, M. Jean-Luc LIVERNEAUX donne pouvoir à Mme le maire.

Etaient absentes : Mme Karine CAISSE, Mademoiselle Karine CHAUFFOUR,

Mme Magali COUM est nommée secrétaire de séance.

1) Compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2011

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

2) Administration générale

Délibération 2011/30 : Autorisation d'occupation du domaine public.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la délibération 2010/20 en date du 22 avril 2010 fixant les droits de stationnement pour vente alimentaire, manèges, attractions et stands divers à néant.

Considérant le courrier de Monsieur COLIN en date du 26 avril 2011 qui nous informe de son projet de développer un commerce de vente et de promotion de produits régionaux. A cet effet, il demande de disposer d'un emplacement sur le domaine public de 10 m² à l'entrée de l'aire de camping cars à compter de juin 2011.

Considérant cette demande, Madame le maire propose d'établir une convention qui fixera les modalités d'occupation du domaine (objet, durée, redevance, obligations de l'occupant, résiliation)

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

moins les voix de Messieurs François Belargent et Eric Michel qui votent contre,
moins les voix de Messieurs Laurent Cauchois, Franck Suchetet, Eric Lenoir, Patrice GUET et de Madame Stéphanie MULLER qui s'abstiennent,

AUTORISE Madame le maire à signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine public.

Madame le maire propose une délibération afin de demander une étude sur pour une extension de réseau. Considérant les différents points de vue ainsi que le manque de support juridique à l'appui de cette proposition, Madame le maire soumet au vote la possibilité de retirer cette délibération. Avec l'avis unanime de l'ensemble du conseil, Madame le maire décide de retirer la délibération en question. Elle demande que les règles relatives à la zone du POS en question soient étudiées et que les textes de loi concernant cette question soient mis à l'appui lors d'une prochaine séance.

3) Finances

Délibération 2011/31 : Demande d'aide au conseil général pour l'extension du centre de première intervention.

Considérant l'état du bâtiment actuel du CPI et l'urgence d'y effectuer des travaux de mise en conformité ;

Considérant la nécessité de pouvoir installer un vestiaire indispensable au bon fonctionnement du CPI ;

Madame le maire propose d'y effectuer des travaux de mise en configuration des façades, de pose d'une porte P3 supplémentaire, de panneaux rayonnants, une ouverture du bardage sur site, de réaliser des travaux d'étanchéité au droit des portes et d'acheter un module de type P 103.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Travaux	11 806,00 €	14 119,98 €	Subventions :	
			Conseil général (25 % du HT)	2 951,50 €
			Autofinancement	11 168,48 €
TOTAL	11 806,00 €	14 119,98 €	Total TTC	14 119,98 €

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Moins les voix de Mesdames Stéphanie MULLER et Magali COUM et de Monsieur Franck SUCHETET qui s'abstiennent,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour la réalisation des travaux au centre de première intervention
- **SOLLICITE** la subvention auprès du conseil général
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune pour l'exercice 2011

Délibération 2011/33 : Approbation du compte de gestion du budget principal 2010.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
moins la voix de Monsieur Eric LENOIR qui s'abstient

- DECLARE que le compte de gestion PRINCIPAL dressé pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle l'observation suivante :

Au chapitre 70 la trésorerie obtient un montant total de 84 602,49 € alors que nous obtenons 81 659,90 €, soit - 2942, 59 € ;

Au chapitre 75, la trésorerie obtient un total de 46 712,42 € et nous obtenons 49 655,01 €, soit + 2942,59 €

Ces deux montants s'annulent.

Ces différences de répartition analytique correspondent à des montants mal affectés par la trésorerie et qu'ils n'ont pu modifier lors de la comparaison des résultats pour des raisons techniques.

- ADOPTE le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

Délibération 2011/34 : Approbation du compte administratif du budget principal 2010 et affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mademoiselle GAUDIER Stéphanie, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Madame BERGER Aurélie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

moins la voix de Monsieur Eric LENOIR qui s'abstient,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		5 324,00 €		7 523,79		12 847,79 €
Opérations de l'exercice	969 156,62 €	1 294 614,71 €	855 106,84 €	559 814,78 €	1 824 263,46 €	1 854 429,49 €
TOTAUX	969 156,62 €	1 299 938,71 €	855 106,84 €	567 338,57 €	1 824 263,46 €	1 867 277,28 €
Résultats de clôture		330 782,09 €	287 768,27 €			43 013,82 €

Besoin de financement	287 768,27 €	
Excédent de financement		€
Restes à réaliser	966 600,00 €	928 900,00 €
Besoin de financement des restes à réaliser	37 700,00 €	
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	325 468,27 €	
Excédent total de financement		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	325 468,27 €	Au compte 10688 (investissement) Excédent de fonctionnement capitalisé
	5 313,82 €	Au compte 002 (fonctionnement) Excédent de fonctionnement reporté
3° Considérant le déficit d'investissement, décide d'affecter la somme de	287 768,27 €	Au compte 001 (investissement) Déficit d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2011/35 : Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2010

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

après en avoir délibéré,

moins la voix de Monsieur Eric LENOIR qui s'abstient,

- **DECLARE** que le compte de gestion budget assainissement dressé pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

- **ADOpte** le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

Délibération 2011/36 : Approbation du compte administratif du budget assainissement 2010 et affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mademoiselle GAUDIER Stéphanie, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Madame BERGER Aurélie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

moins la voix de Monsieur Eric LENOIR qui s'abstient,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Recettes ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		107 543,56 €	13 733,82 €		13 733,82 €	107 543,56 €
Opérations de l'exercice	43 032,14 €	56 236,48 €	37 568,62 €	66 118,82 €	80 600,76 €	122 355,30 €
TOTAUX	43 032,14 €	163 780,04 €	51 302,44 €	66 118,82 €	94 334,58 €	229 898,86 €
Résultats de clôture		120 747,90 €		14 816,38 €		135 564,28 €

Besoin de financement

Excédent de financement

14 816,38 €

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

14 816,38 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement,
décide d'affecter la somme de

--	--

Au compte 10688
(investissement)
excédent de
fonctionnement
capitalisé

120 747,90 €	
---------------------	--

Au compte 002
(fonctionnement)
excédent de
fonctionnement
reporté

3° Considérant le déficit d'investissement,
décide d'affecter la somme de

14 816,38 €	
--------------------	--

Au compte 001
(investissement)
excédent
d'investissement
reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) Ressources humaines

Délibération 2011/32 : Modification des emplois.

Considérant l'évolution de la fréquentation du PRJ,

Considérant la mise à disposition d'un agent du PRJ au centre aéré durant les mois de juillet et août 2011 préalable à la reprise du centre aéré par la commune d'ici 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

La création d'un emploi saisonnier du 1^{er} juillet au 31 août 2011 :

Adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps plein

Monsieur Cauchois demande si une publication du poste sera faite. Madame le maire confirme que la publication a obligatoirement lieu auprès du centre de gestion

5) Questions diverses

Suite à différentes demandes, Madame le maire propose d'annoncer en amont le stop situé au bout du quai des fontaines. De l'avis des utilisateurs présents, cela ne semble pas nécessaire.

Monsieur Suchetet soulève le problème du transport scolaire qui s'avère être catastrophique entre le car qui ne passe pas, les deux ou trois cars qui sont remplacés par un seul, les élèves qui n'ont pas de place assise et ceux qui ne sont pas déposés à l'endroit souhaité.

Madame Magali COUM explique que de nombreuses réclamations ont été faites aussi bien auprès du conseil général que du transporteur. Des vérifications et des pénalités sont systématiquement appliquées mais rien y fait.

La justification du transporteur étant qu'un chauffeur est régulièrement arrêté pour maladie, que cela n'est pas prévisible et désorganise de manière totalement aléatoire le service.

Monsieur Eric Lenoir rappelle que la commission communication a géré l'organisation de la fête patronale et que toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour aider lors de la réalisation de cette manifestation du 3 au 6 juin 2011. Il remercie les services communaux pour l'entretien réalisé près du gymnase pour préparer le site ainsi que Julien Régnault et Sandrine Martire pour la communication réalisée sur cet évènement. Monsieur Eric Lenoir demande si la salle d'exposition sera prête pour le 13 juillet 2011. Il faut que tout soit propre et nettoyé pour l'occasion.

Madame Stéphanie Muller fait remarquer que les deux terre-pleins situés au centre du bourg nécessitent un nettoyage.

Mademoiselle Gwénaëlle Ravaut demande quand les clés de la mairie seront disponibles pour l'ensemble des élus. Madame le maire dit qu'il faut attendre qu'un boîtier d'alarme soit positionné dans la salle du conseil afin que la circulation à partir cette entrée soit possible. Un devis est en cours.

Monsieur Eric Michel fait remonter une demande des riverains de la rue des graviers qui souhaitent que leur rue soit rénovée.

Monsieur Eric Michel rappelle que le spectacle des écoles aura lieu vendredi 27 mai 2011 au foyer communal.

Monsieur Eric Michel demande à Madame le maire de bien vouloir l'excuser de ne pas pouvoir participer à la réunion relative à l'utilisation des produits phytosanitaires qui aura lieu le 7 juin à Venoy. Monsieur Jacques Satre se propose de le remplacer.

Mademoiselle Stéphanie Gaudier transmet les remerciements des nouveaux propriétaires qui ont acheté le terrain en face de chez elle. Ils sont en train de le nettoyer. Ils souhaitent faire un aménagement paysager ainsi qu'un potager.

Monsieur Jacques Satre annonce qu'une demande d'étude pour l'enfouissement des réseaux chemin de halage jusqu'au pont a été demandée. Il rapporte qu'un devis relatif à l'aménagement des abords de la mairie de 80 000 € a été soumis en commission travaux. L'accès au lotissement de la canetière est actuellement en cours d'étude. En effet, le permis initial avait prévu un accès par le centre de Gurgy, or, la circulation rue des Mésanges fait apparaître des problèmes de sécurité.

Madame le maire informe qu'une réunion sur le sujet est programmée le 7 juin à 17h. Seront conviés l'ensemble des élus ainsi que la gendarmerie, le service de l'agence territoriale routière du conseil général et l'Office Auxerrois de l'Habitat qui a réalisé le lotissement.

Monsieur Laurent Cauchois s'interroge sur l'ordre des priorités au niveau du croisement entre la rue de l'Ile Chamond et la rue des fauvelles et notamment le rôle du trottoir à l'entrée de la rue des Fauvelles qui peut laisser penser qu'il s'agit d'un parking et donc ne serait pas prioritaire. Par ailleurs, il transmet ses remerciements quant à la mise en place des passages piétons au niveau du carrefour du centre commercial et demande quand seront finalisés les trottoirs qui devaient être réalisés dans la suite des travaux de la rue du Saulcis.

Madame le maire informe qu'un partenariat est mis en place entre Gurgy et la commune de Charbuy pour l'utilisation commune de leur goudronneuse ainsi que sur la mutualisation des moyens humains lors des périodes d'utilisation de la machine.

Monsieur Pierre HERMETEY informe que de nombreux cambriolages sont recensés par la gendarmerie et que tout véhicule suspect doit lui être signalé.

Mademoiselle Gwénaëlle Ravaut communique sur l'élection des mini miss qui se déroulera le 13 juillet 2011 à 19h et qui concerne les jeunes filles de 5 à 9 ans.

Monsieur Pierre Maillot demande des informations sur le point de vente autorisé par la municipalité qui va très prochainement s'installer vers l'escale fluviale. Il alerte sur le problème de la gestion des déchets à cet endroit. Madame le maire rassure sur ce point puisque des conteneurs sont en cours de commande. Il ajoute que l'aire de stationnement pourrait être payante, ce qui permettrait à la commune d'avoir une rentrée d'argent. Madame le maire répond qu'une réflexion est en cours sur le sujet.

Monsieur François Muzard élargie la question des déchets à la question de l'assainissement en ce qui concerne les zones provisoires d'accueil des gens du voyage.

Monsieur Jacques Satre annonce qu'il est envisagé de confectionner une bordure au niveau du chemin de halage afin d'éviter que des véhicules puissent y stationner. Monsieur Pierre Maillot propose de poser des rondins. Madame le maire donne à avis favorable.

La séance est levée à 20h15

Étaient présents	X	
BELARGENT François	X	
BERGER Aurélie	X	
CAISSE Karine		
CAUCHOIS Laurent	X	
COUM Magali	X	
CHAUFOUR Karine		
CHAUVOT Cyril	X	
DOUGY Didier	X	
GAUDIER Stéphanie	X	
GUET Patrice	X	
HERMETEY Pierre	X	
KURTZ Caroline		
LENOIR Eric	X	
LIVERNEAUX Jean-Luc		
MICHEL Eric	X	
MULLER Stéphanie	X	
RAVAUT Gwenaëlle	X	
SATRE Jacques	X	
SUCHETET Franck	X	

